



La juge m'a retiré la garde de mon fils

Par Sinamics

Bonjour

Je viens vers vous pour avoir vos conseils suite à une situation difficile que je vis actuellement.
Il y a 7 ans le juge m' a cordé la garde principale de mes 2 enfants (13 et 18 actuellement) parce que j'avais fait la demande car la maman s'était installée en Angleterre avec les enfants.

Elle a eu un droit de visite un WE par mois et moitié vacance scolaire.

Elle venait chercher et déposer les enfants. ça s'est plus ou moins bien passé car depuis 3 ans elle ne vient plus les chercher les week end sauf pendant les vacances scolaires. Alors que les enfants étaient chez elle pour les congés ,elle m'informe que le plut jeune de 13 ans ne rentre plus et veut rester avec elle.

J'ai saisi l'autorité centrale de faire ramener mon fils sous la convention de la Haye sur les enfants enlevés internationaux.

Et Mme a saisi le juge de la famille pour demander le changement de garde.

Et la juge lui a accordé la garde principale à son adresse en Angleterre .

La juge a motivé sa decision par le fait qu'a l'audition de mon fils, il a dit que sa mère lui manquait.

Je compte faire appel de ce jugement mais je ne sais pas si la cour d'appel est compétente dès lors la résidence de mon fils étant déjà en Angleterre.

Depuis que l'Angleterre est sorti du Brexit ,quel outil juridique permet de reconnaitre et d'exécuter un jugement en Angleterre?

Je rappelle qu'en 7 ans elle n'a jamais payé de pension alimentaire. Préférant plutôt virer de l'argent à l'ainée depuis qu'elle a 16 ans.

Je vous remercie de vos avis

Par kang74

Bonjour

Vous ne pouvez rien faire sans l'aide d'un avocat.

Après, en premier lieu, il faudrait déjà savoir ce que votre enfant, qui est en age de discernement ,souhaite .

Quand cela a t il eu lieu ?

Vous avez été convoqué à l'audience ?

La pension alimentaire n'est pas le sujet : vous aviez la possibilité de la faire recouvrer si un jugement a décidé d'une pension .

Par Sinamics

Je vous remercie pour votre avis

J'ai eu un avocat mais c'est pas évident .

ça se passe au moins de mai

Oui c'est à l'issue de l'audience que la juge à décidé de changer la garde .J'étais présent ainsi que mon avocat.

Mon fils dit qu'il veut vivre avec sa mère car sa mère lui manque.

Par kang74

Elle a le droit demander la résidence habituelle de l'enfant .
Elle peut donc l'obtenir surtout si l'enfant veut vivre avec sa mère .

Vous avez un avocat qui vous conseillera au mieux .

Ou va vivre l'ainée ? Là bas aussi ?

Par Sinamics

L'ainée vit avec moi .la juge a dit dans son jugement qu'elle vivait en location depuis la rentrée scolaire.Je ne sais pas où elle a prit cet information.

Par Sinamics

L'ainée vit avec moi .la juge a dit dans son jugement qu'elle vivait en location depuis la rentrée scolaire.Je ne sais pas où elle a prit cet information.